

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT  
EXERCICE 2023**

**NOTE DE SYNTHÈSE ET  
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que, lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2023, il a été indiqué que le budget 2023 serait établi selon les orientations suivantes : légère augmentation des dépenses et recettes de fonctionnement et inscription de plus de deux millions d'euros de crédits nouveaux pour les travaux d'assainissement ainsi que la création d'une AP/CP pour la mise en conformité du réseau.

Le budget primitif 2023 du budget annexe de l'Assainissement peut se synthétiser, comme détaillé ci-dessous :

Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	799 718,97 €	1 417 200,00 €
Opérations d'Ordre	2 626 000,00 €	100 800,00 €
<b>Total Opérations Réelles et Opérations d'Ordre</b>	<b>3 425 718,97 €</b>	<b>1 518 000,00 €</b>
Résultat antérieur reporté		1 907 718,97 €
<b>Total cumulées</b>	<b>3 425 718,97 €</b>	<b>3 425 718,97 €</b>

Autofinancement prévisionnel au profit de la section d'investissement	2 014 000,00 €
---	----------------

Investissement

	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	3 107 700,00 €	262 318,79 €
Opérations d'Ordre	100 800,00 €	2 626 000,00 €
<b>Total Opérations Réelles et Opérations d'Ordre</b>	<b>3 208 500,00 €</b>	<b>2 888 318,79 €</b>
Résultat antérieur reporté		320 181,21 €
<b>Total cumulées</b>	<b>3 208 500,00 €</b>	<b>3 208 500,00 €</b>

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>6 634 218,97 €</b>	<b>6 634 218,97 €</b>
------------------------	-----------------------	-----------------------

## **1. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement de ce budget annexe s'élèvent à **3.425.718,97 €**. (Montant du BP 2022 : 2.553.961,46 €).

Elles sont constituées par :

### **A/ Dépenses :**

- Charges à caractère général (chapitre 011) comprenant les fluides, carburant, diverses fournitures, prestations externes, entretien du matériel, des réseaux, honoraires, assurances.. (Montant du BP 2022 : 1122.361,46 €), ..... 132 211,34 €
- Frais de personnel (chapitre 012) (Montant du BP 2022 : 359.600 €) ..... 379 100,00 €
- Dépenses imprévues (chapitre 022) (Montant du BP 2022 : 45.000 €) ..... 35 000,00 €
- Virement à la section d'investissement (chapitre 023) (Montant du BP 2022 : 1.062.000 €)..... 2 014 000,00 €
- Autres charges de gestion courante (dont arrondis du prélèvement à la source) (chapitre 65) (Montant du BP 2022 : 500 €)..... 600,00 €
- Remboursement des intérêts sur les emprunts anciennement contractés et prise en charge des ICNE (chapitre 66) (Montant du BP 2022 : 210.500 €) ..... 192 807,63 €
- Dépenses exceptionnelles (annulations, titres de recettes, divers...) (chapitre 67) (Montant du BP 2022 : 193.000 €)..... 60 000,00 €
- Dotations aux amortissements (chapitre 042) (Montant du BP 2022 : 561.000 €) ..... 612 000,00 €

### **B/ Recettes :**

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

- L'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002) (Montant du BP 2022 : 1.260.661,46 €)..... 1 907 718,97 €
- Vente de produits, prestations de service (chapitre 70) (Montant du BP 2022 : 1.165.000 €)..... 1 415 000,00 €  
*dont :*
  - la surtaxe d'assainissement d'une valeur estimée de..... 1 200 000,00 €  
(Montant du BP 2022 : 1.000.000 €)

- La participation pour l'assainissement collectif est encaissée par le fermier (Veolia) et reversée au budget annexe de l'Assainissement . Elle est estimée à .....	200 000,00 €
(Montant du BP 2022 : 150.000 €)	
- le remboursement par le fermier, des frais de contrôle du contrat d'affermage.....	15 000,00 €
(Montant du BP 2022 : 15.000 €)	
- Autres produits de gestion courante (chapitre 75) .....	2 200,00 €
(Montant du BP 2022 : 2.500 €)	
- Dotations aux amortissements des subventions reçues (chapitre 042) .....	100 800,00 €
(Montant du BP 2022 : 100.800 €)	

## **2. SECTION D'INVESTISSEMENT**

Elle s'élève à **3.208.500 €** en dépenses et en recettes.  
(Montant du BP 2022 : 1.807.591,99 €)

### **AI Dépenses :**

→ Elles sont constituées par :

- Les amortissements sur les subventions d'équipement reçues pour la réalisation des travaux antérieurs ( <i>écriture d'ordre croisée également inscrite en recettes de fonctionnement</i> ) (chapitre 040) (Montant du BP 2022 : 100.800€) .....	100 800,00 €
- Le remboursement du capital sur les emprunts réalisés antérieurement (chapitre 16) (Montant du BP 2022 : 456.500 €) .....	470 100,00 €
- Les frais d'études, de maîtrise d'œuvre (chapitre 20) (Montant du BP 2022 : 0 €) .....	300 000,00 €
- Les acquisitions (chapitre 21) (Montant du BP 2022 : 0 €) .....	103 065,00 €
- Les travaux à hauteur de crédits nouveaux (chapitre 23) (Montant du BP 2022 : 1.065.700 €).....	1 652 035,00 €
- Une enveloppe de restes à réaliser de reprise au budget primitif 2023 (Montant des RAR 2021 : 900.000 €) .....	582 500,00 €

**BI Recettes :**

Les recettes sont constituées par les écritures d'ordre suivantes :

- l'excédent de la section d'investissement (chapitre 001)  
(En 2022, le résultat était négatif) ..... 320 181,21 €
- Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)  
(Montant du BP 2022 : 1.062.000 €) ..... 2 014 000,00 €
- Les amortissements sur les acquisitions et travaux antérieurs  
(chapitre 040) à hauteur de ..... 612 000,00 €  
(Montant du BP 2022 : 561.000 €)
- l'excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10)..... 262 318,79 €  
(Montant du BP 2022 : 1.084.591,99 €)

Il vous est proposé,

1/ **D'APPROUVER** le vote du budget primitif 2023 du budget annexe de l'assainissement, tel qu'annexé à la présente délibération,

3/ **DE PRECISER** que le présent budget primitif est voté par l'assemblée délibérante, par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

3/ **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**QUI VOTE CONTRE ?**

**QUI S'ABSTIENT ?**

**QUI VOTE POUR ?**